

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2010

L'an deux mille dix, le vingt cinq mai, le Conseil Municipal de DAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2010.

PRÉSENTS : BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, BIRELLO Jean-Louis, FORESTIER Christine, FRAPECH Jean-Louis, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, LATOUR Thomas, SAINT-PAUL Bernard et SANDREAU Claude.

ABSENTS : ANSCIEAU Luc, BARLASSINA Claude, BERNARD Denis, CHASTANET Pascale, CORTES Marcel, GUILLET Pascal, MERLE Sandrine, MONCEYRON Jean-Pierre.

SECRETARE DE SÉANCE : FRAPECH Jean-Louis

PROCURATIONS : MONCEYRON Jean-Pierre à LAGORCE Patrice, BERNARD Denis à GETTO Marie-José

Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07.04.2010.

1 - Demande de subvention : Extension du groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Général, en date du 24 mars 2010, a inscrit la commune sur le programme 2010 des constructions scolaires du 1^{er} degré pour l'extension du groupe scolaire par la création de 8 classes, d'un CLAE, d'une salle de repos et l'extension du restaurant scolaire, pour un montant de travaux de 1 414 000 € HT.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que ce programme a été actualisé en fonction des besoins de la petite enfance et des demandes des Bâtiments de France.

Monsieur le Maire présente le projet au Conseil Municipal qui sera réalisé en 3 tranches de travaux (tranches 1, 2 et conditionnelle).

Le montant estimé de la 1^{ère} tranche s'élève à 939 580 € HT.

Le montant estimé de la 2^{ème} tranche s'élève à 520 637 € HT.

Le montant estimé de la tranche conditionnelle s'élève à 246 550 € HT.

Soit un montant total de travaux estimé à 1 706 767 € HT.

Le montant estimatif de l'opération, comprenant notamment les honoraires maîtrise d'œuvre et bureaux d'études à hauteur de 341 353,40 € HT, le matériel et mobilier pour la mise en place d'un self service au restaurant scolaire à hauteur de 150 000 € HT, s'élève donc à 2 198 120,40 € HT soit 2 628 952 € TTC.

Monsieur le Maire présente le plan de financement qui est basé sur la subvention du Conseil Général, l'autofinancement et le recours à l'emprunt par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser l'extension du groupe scolaire conformément au projet présenté, en 3 tranches (1, 2 et conditionnelle),
- retient le projet définitif,
- approuve le montant des devis estimatifs,
- approuve le plan de financement de la part communale par emprunt et fonds propres,
- accepte l'aide du Conseil Général de financer une 1^{ère} année représentant 10 % du montant de la subvention totale (565 600 € représentant 40 % d'un montant de travaux arrêté à 1 414 000 € HT, soit 56 560 €),
- demande au Conseil Général de prendre en compte la réactualisation du projet et son incidence sur le coût estimatif des travaux sur le programme 2011 des constructions scolaires du 1^{er} degré,
- autorise Monsieur le Maire à lancer la publicité relative au marché de travaux de l'extension du groupe scolaire 1^{ère} tranche, avec avis d'appel public à la concurrence selon une procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics,
- autorise Monsieur le Maire à lancer la publicité relative à l'aménagement (matériel et mobilier) du self service avec avis d'appel public à la concurrence selon une procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics.

Le montant estimatif des dépenses 2010 est inscrit à l'article 2313-34 du Budget Primitif 2010.

2 - Demande de subvention : Réfection de la toiture du local pétanque

Monsieur le Maire expose que la toiture du local pétanque doit être entièrement reprise. Par ailleurs, un auvent est souhaitable sur le côté est du local pour abriter le pignon et la porte.

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises consultées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- estime nécessaire les travaux de réfection de la toiture du local pétanque,
- décide de retenir l'entreprise LOVERA pour un montant de travaux de 9 372,30 € HT,
- demande au Conseil Général l'attribution d'une subvention.

La dépense correspondante, soit 11 209,27 € TTC, est inscrite à l'article 21318-28 du Budget Primitif 2010.

3 - Demande de subvention pour les ateliers municipaux

Monsieur le Maire expose que les ateliers municipaux doivent être équipés à l'extrémité de leur voie d'accès, d'une barrière permettant d'en sécuriser l'accès.

Par ailleurs, du fait de l'augmentation des espaces verts de la commune, les services techniques doivent être équipés d'un taille haie plus puissant.

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises consultées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- estime nécessaire les acquisitions de la barrière sécurisée et du taille haie,
- décide de retenir la Société MAT ET CO pour la barrière d'un montant de 2 087 € HT et la Société SACRÉ pour le taille haie d'un montant de 719,05 € HT,
- demande au Conseil Général l'attribution d'une subvention.

La dépense correspondante, soit 3 356,04 € TTC, est inscrite à l'article 2188-42 du Budget Primitif 2010.

4 - Demande de subvention : Réfection du plafond du Foyer Rural

Monsieur le Maire expose que le faux plafond du Foyer Rural de Daux est très endommagé et qu'il convient de procéder à son remplacement pour assurer la continuité des activités du Foyer Rural.

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises consultées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- estime nécessaire le remplacement du faux plafond du Foyer Rural,
- décide de retenir l'entreprise SFIC pour un montant de 1 792,80 € HT,
- demande au Conseil Général l'attribution d'une subvention.

La dépense correspondante, soit 2 144,19 € TTC, est inscrite à l'article 21318-41 du Budget Primitif 2010.

5 - Achat terrain

Monsieur le Maire expose qu'un terrain boisé jouxte la nouvelle station d'épuration.

Afin de dégager les abords de cette dernière, il convient d'acquérir la parcelle cadastrée section D n° 240 d'une contenance de 4392 m², au prix de 6 650 € après négociation avec le propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de procéder à l'acquisition de ce terrain pour la somme de 6 650 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes authentiques correspondants.

Les frais correspondants sont inscrits à l'article 2111-15 du Budget Primitif 2010.

6 - Création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à 21 h 00

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à raison de 21 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2010.

La création de ce poste est devenue nécessaire afin de répondre à la réorganisation des services liée au départ à la retraite d'un agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à raison de 21 h 00 hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2010.
- Décide de prévoir la rémunération correspondante à l'article 6411 du Budget Primitif 2010.

7 - Création d'emplois saisonniers : 3 contrats à durée déterminée d'Adjoint Technique 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour assurer le fonctionnement du service technique face à un surcroît de travail lié notamment à la planification des congés annuels sur la période d'été et à l'organisation de la rentrée scolaire, il convient en plus du personnel titulaire de recruter 3 Adjoints Techniques 2^{ème} classe non titulaires à compter du 28 juin 2010 au 31 août 2010.

Ces agents seront recrutés au fur et à mesure sur un contrat de travail rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 IB 297 en fonction des besoins et du nombre d'heures effectuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer 3 postes d'Adjoint Technique 2^{ème} classe saisonniers non titulaires,
- ajoute que la durée de l'engagement et le temps d'emploi de chacun des agents seront définis individuellement par arrêté en fonction des besoins du service,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

8 - Création d'emplois saisonniers : 12 contrats à durée déterminée d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le fonctionnement du Centre de Loisirs Associé à l'Ecole, il convient en plus du personnel titulaire de recruter des Adjoints d'Animation 2^{ème} classe non titulaires pour faire face aux besoins saisonniers d'encadrement.

Ces agents seront recrutés au fur et à mesure, entre le 1^{er} septembre 2010 et le 2 juillet 2011 en fonction des effectifs scolaires. Le nombre prévisionnel d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe nécessaire est estimé à 12.

Les Adjoints d'Animation 2^{ème} classe ayant pour mission de mettre en œuvre des activités seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 IB 297 en fonction des besoins et du nombre d'heures effectuées. Ceux ayant pour mission de coordination et d'encadrement d'agents seront rémunérés sur la base du 5^{ème} échelon de l'échelle 3 IB 310 en fonction des besoins et du nombre d'heures effectuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer 12 postes d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe saisonniers non titulaires dans les conditions précitées,
- ajoute que la durée de l'engagement et le temps d'emploi de chacun des agents seront définis individuellement par arrêté en fonction des besoins du service,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2010.

9 - Extension du Périmètre du Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Agées

Monsieur le Maire informe l'assemblée que notre commune adhère au Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Agées (SITPA). Selon le principe de l'intercommunalité, les Conseils Municipaux des communes membres du Syndicat doivent délibérer pour que le SITPA puisse étendre son périmètre de compétence à ce nouveau territoire.

Les communes de Auragne, Castanet-Tolosan, Castelbiague, Moustajon Saint Aventin, Sajas et Segreville ont fait part de leur souhait d'adhérer au SITPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SITPA des communes précitées.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire donne les informations suivantes :

- Les travaux d'enfouissement des réseaux de la ligne moyenne tension devraient débuter en septembre
- Sécurité RN 224 : le début des travaux est prévu en juillet
- La société APAVE effectuera le contrôle annuel de l'antenne SFR le 25 juin à 10 h
- Charte forestière : une réunion d'information aura lieu le 2 juin à 20 h 30 à Brax, le comité de pilotage se réunira le 9 juin

Mr LAGORCE et Mr SAINT-PAUL rendent compte de la réunion du 17 mai sur la mise en sécurité de la RD 17 à Montaigut.

Mme BINET-GAUBERT, Adjointe en charge des affaires scolaires fait le compte rendu de la dernière commission.

Mr FRAPECH fait le point sur l'avancement du projet des chemins de randonnées.